

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents31
 présents par procuration2
 absent0
 absente excusée0

OBJET :

Création d'emplois modifiant le
 tableau des effectifs.

Le 23 septembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 septembre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Suris, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mèbrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, M. Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Verna à Mme Fayol da Cunha, Mme Chénieux à M. Békare.

ABSENTS :

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE : M. Francine

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 16 septembre 2021,

CONSIDERANT que suite au départ en retraite d'un adjoint technique à temps complet affecté à la salle des fêtes du service Fêtes et cérémonies, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet afin d'élargir les possibilités de recrutement,

CONSIDERANT que suite au départ d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, assumant notamment les fonctions de chauffeur de car, affecté aux services voirie et Fêtes et cérémonies, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet afin d'élargir les possibilités de recrutement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210923-DEL2021092301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

CONSIDERANT les besoins du service actions scolaire et périscolaire pour assurer les activités périscolaires et extrascolaires en maternelle, il est proposé de créer un poste sur chacun des grades du cadre d'emplois d'adjoint d'animation, à savoir la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet, un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet afin d'élargir les possibilités de recrutement,

CONSIDERANT que suite à deux départs respectifs d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au 7 septembre 2021 et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} octobre 2021 affectés au service de la culture, il est proposé de créer deux postes d'adjoint administratif à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,

CONSIDERANT que suite au départ d'un animateur à temps complet assumant les fonctions de référent adolescent au Centre social municipal « Les Noël's », il est proposé de créer un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'adjoint d'animation à temps complet, un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet afin d'élargir les possibilités de recrutement,

CONSIDERANT que suite au départ de l'infirmier de classe normale à temps complet assumant les fonctions de Directrice adjointe à la crèche familiale et collective, il est proposé de créer un poste d'infirmier de classe supérieure à temps complet, d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet, d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet et d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet, un poste de puéricultrice de classe normale à temps complet, un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet, un poste de puéricultrice hors classe à temps complet, un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet et un poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet afin d'élargir les possibilités de recrutement,

CONSIDERANT que le Département a procédé à un contrôle de la crèche familiale et collective fin juin 2021 qui a donné lieu à un rapport concluant à la nécessité d'augmenter notre taux d'encadrement compte tenu de l'évolution du nombre d'heures de présence des enfants, il est proposé de créer deux postes sur chacun des grades du cadre d'emplois d'auxiliaire de puériculture, à savoir deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet et deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet afin d'élargir les possibilités de recrutement,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, deux postes d'adjoint d'animation à temps complet, deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, deux postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet, deux postes d'adjoint administratif à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'infirmier de classe supérieure à temps complet, d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet, d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet et d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet, un poste de puéricultrice de classe normale à temps complet, un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet, un poste de puéricultrice hors classe à temps complet, deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet, deux postes d'auxiliaire

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **28 SEP. 2021**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **28 SEP. 2021** Affiché et/ou notifié le : **28 SEP. 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.